

# Le Comité de bassin de Corse adopte son plan de gestion des eaux 2022-2027

Dossier de la rédaction de H2o  
January 2022

Le 3 décembre à Bastia sous la présidence de Gilles Giovannangeli, vice-président, le Comité de bassin de Corse adopte son schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Il constituera le socle stratégique de la politique de l'eau dans le bassin des six prochaines années, pour atteindre un bon état des eaux. Cette adoption fait suite à un long travail de concertation et la prise en compte des observations formulées dans le cadre des consultations des assemblées et du public.

"Je me réjouis de cette adoption du SDAGE, car les mesures prévues vont nous aider à renforcer nos actions pour s'adapter aux impacts du changement climatique qui se font déjà sentir et qui vont accroître les tensions sur la ressource en eau et les conflits d'usage. L'adaptation au changement climatique constitue en effet une nouvelle orientation fondamentale du SDAGE qui devra être plus largement intégrée à toutes les politiques publiques (transition énergétique, aménagement du territoire, tourisme...). Cette orientation reprend les préconisations du plan de bassin d'adaptation au changement climatique adopté par le comité de bassin de Corse en 2018. Le SDAGE déclina les mesures à prendre sur les cinq territoires les plus sensibles à la disponibilité en eau, sous la forme de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), qui pourront bénéficier de financements de la Collectivité de Corse, de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, de l'État et de l'Europe. Notre collectivité se doit de jouer un rôle majeur, en animant les travaux d'élaboration de ces PTGE, mais également en assurant la maîtrise d'ouvrage des aménagements hydrauliques sur toute la Corse. Elle a défini en ce sens le programme Acqua Nostra 2050 dont la mise en œuvre respectera les objectifs du SDAGE", a déclaré Gilles Giovannangeli, vice-président du Comité de bassin et président de l'Office d'équipement hydraulique de Corse (OEHC). Si la Corse se caractérise par un taux remarquable d'eaux superficielles (cours d'eau, lacs, lagunes, eaux côtières) déjà en bon ou très bon état écologique (88 %), le SDAGE, avec un objectif de 99 %, a pour ambition d'augmenter encore ce pourcentage de plus de 10 points en 2027. De la même façon, pour les eaux souterraines, d'ores et déjà toutes en bon état chimique, l'objectif est de passer de 87 % actuellement en bon état quantitatif à 100 % en 2027. Ce constat ne doit cependant pas occulter les fragilités sur lesquelles les efforts doivent être poursuivis, dans un contexte de changement climatique, pour éviter les dégradations de l'état des eaux : les altérations physiques des cours d'eau, les prélèvements d'eau excessifs et des systèmes d'assainissement domestique insuffisants sont les principales sources de dégradation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, sur lesquelles le SDAGE invite l'ensemble des acteurs, y compris les citoyens, à se mobiliser.

Pour atteindre les objectifs du SDAGE, un programme de mesures, ciblé et territorialisé, a été élaboré par le président de Corse, en concertation avec la Collectivité de Corse, l'Agence de l'eau et les acteurs locaux. Pour chaque masse d'eau, ce programme contient une série d'actions concrètes à mener, pertinentes au regard des coûts engendrés et de leur efficacité sur l'environnement. Le coût total du programme de mesures 2022-2027 est estimé à 135,5 millions d'euros, soit environ 22,6 millions d'euros par an. Ce coût représente un peu moins de 18 % des dépenses courantes actuelles dans le domaine de l'eau, qui sont évaluées à 125 millions d'euros par an. Les dispositifs de financement existants dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques permettront de soutenir la mise en œuvre de ce programme, avec des montants conséquents provenant de l'agence de l'eau et de la Collectivité de Corse, auxquels d'autres financements peuvent s'ajouter (État, fonds européens...).

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse